

REGLEMENT DU JEU

« JOUR DE CHANCE – 13 gilets chauffants à gagner »

Article 1 - Société organisatrice & Définition du jeu

La société Jean Nicolas DUCATILLON, SAS au capital de 272 700 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro B 414 698 134 ayant son siège social au 300 rue de la Muque - 59830 CYSOING, organise un jeu gratuit avec obligation d'achat intitulé « JOUR DE CHANCE – 13 gilets chauffants à gagner » valable du 13/01/2023 (00:01) au 13/01/2023 (23:59).

Article 2 - Conditions et modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, habitant en France ou en Belgique, à l'exception des personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu, leurs ayant-droit, les membres du personnel de DUCATILLON et leur famille. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes, différentes adresses emails ou pour le compte d'autres participants. Un seul bulletin par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse email). Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort. Toute information incomplète ou illisible ne pourra être retenue comme valable.

Pour participer, il suffit de passer commande sur notre site Ducatillon.com le vendredi 13/01/2023. La participation est enregistrée de façon automatique aux nom et prénom de l'acheteur facturé dès que la commande est validée et payée sur ducatillon.com exclusivement le vendredi 13/01/2023. Aucune participation active ou code chance n'est nécessaire. Toute commande finalisée (et non remboursée) génère l'enregistrement automatique au tirage au sort effectué entre le 13/02/2023 et le 17/02/2023. Seules les commandes effectuées sur ducatillon.com seront prises en compte. Les commandes éligibles sont celles payées sur le site web le 13/01/2023 et non retournées à Ducatillon durant le délai légal de rétractation.

Pour être valide, chaque participation devra impérativement contenir les coordonnées complètes du participant : nom, prénom, adresse postale précise, adresse e-mail et téléphone.

Article 3 - Présentation des lots

Au total, 13 gilets chauffants seront offerts aux 13 gagnants du jeu. Le gilet est vendu sous la référence 308.6595. au prix de 69.99€ en date du 12/01/2023 soit une valeur totale des lots de 909.87€ pour les 13 gilets (lien fiche produit : <https://www.ducatillon.com/produit-gilet-chauffant-noir-power-bank-tm-2680-51081.html>).

La dotation n'est pas échangeable contre espèces et ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise d'une contrepartie financière, totale ou partielle, ni à l'échange ou remplacement contre une autre dotation de quelque valeur que ce soit, pour quelle cause que ce soit.

DUCATILLON se réserve le droit, en cas de force majeure, de remplacer ce lot par un autre lot de valeur équivalente ou supérieure. Le lot ne pourra pas être échangé contre sa valeur numéraire.

Article 4 - Désignation des gagnants & obtention des lots

Le tirage au sort des gagnants aura lieu chez Ducatillon en présence du directeur et des responsables du jeu entre le 13/02/2023 et le 17/02/2023 chez Ducatillon à Villeneuve d'Ascq parmi toutes les participations au jeu enregistrées le 13/01/2023. Un seul lot sera attribué par gagnant. Les gagnants seront avertis par courrier électronique, lettre recommandée ou téléphone entre le 13/02/2023 et le 20/02/2023 avec les informations d'obtention de leur cadeau et devra répondre dans un délai de 15 jours à compter de la notification de son gain en communiquant leur taille de gilet. A défaut, il sera considéré que le gagnant a renoncé à son lot qui restera la propriété de Ducatillon. Le lot sera envoyé au gagnant au plus tard le 06/03/2023 par courrier sécurisé et aux frais de DUCATILLON. DUCATILLON ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de DUCATILLON (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de DUCATILLON. Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence. A ce titre, DUCATILLON se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Le nom du gagnant pourra être obtenu sur demande écrite à DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Article 5 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement des participations au jeu. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ou de limitation du traitement de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en écrivant à dpo@ducatillon.com ou DUCATILLON Service Relation Clientèle 21 allée de la Briqueterie 59650 villeneuve d'Ascq, en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez aussi gérer vos données personnelles et vos préférences dans votre espace client à tout moment.

En participant à ce Grand Jeu, le gagnant autorise DUCATILLON à utiliser, à des fins publicitaires et sur tout support commercial pour une durée d'un an à compter de la date de fin du Jeu, son nom, prénom(s), ville et département de résidence ainsi que toutes photos éventuelles liées à la remise du lot. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à une quelconque rémunération ou avantage autre que le lot gagné.

Article 6 - Règlement du jeu concours

Le règlement complet du jeu sera consultable durant toute la durée du jeu sur le site ducatillon.com. Un exemplaire sera adressé par email à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX ou serviceclient@ducatillon.com.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, DUCATILLON se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite ; la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

Le règlement peut être modifié à tout moment par les organisateurs sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées. Il entrera en vigueur à compter de son affichage et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 7 - Responsabilités

De façon générale, DUCATILLON ne pourrait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ce jeu devait être modifié ou reporté ou si la nature ou le lot annoncé devait être modifié.

Les lots ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie financière ou être repris, ou échangés contre un autre produit. DUCATILLON décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient se produire pendant la durée de jouissance du lot et du fait de son utilisation.

Article 8 - Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu. DUCATILLON mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu. Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

Article 9 - Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.